

Conseil Municipal de CAMBRAI

Séance Publique du 8 Février 2021 à 17 heures

PROCES-VERBAL

Etaient Présents

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLEE Maire-Adjointe ;
M. François WIART ; Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; Mme LABADENS ; M. MOAMMIN ;
Mme DROBINOHA ; M. DHENIN ; Mme WIART ; M. SIMEON ; M. DOBREMETS Adjoint au Maire
M. BAVENCOFFE ; Mme DEMONTFAUCON ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;
Mme LIENARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFEDE (à compter du 2^{ème} objet) ; Mme SAYDON ;
M. LAURENT ; M. TRANOY ; M. SIMPERE ; M. Laurent WIART ; Mme BRIQUET ; Mme BERTELOOT ;
M. SIEGLER ; Mme CHATELAIN ;
Mme DESMOULIN ; M. DERASSE ; M. MAURICE ; Mme BURLET ;
M. LEROUGE ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERY

Absents excusés

Mme CHARPENET qui a donné procuration à M. François-Xavier VILLAIN
M. VAILLANT qui a donné procuration à M. BAVENCOFFE
Mme CAFEDE qui a donné procuration à Mme GAILLARD (jusqu'à son arrivée à 17h40)
M. BARTKOWIAK (à compter du 13^{ème} objet)

NOMINATION DU SECRÉTAIRE POUR LA SÉANCE

Monsieur Alban DOBREMETS est nommé secrétaire.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 DECEMBRE 2020

Le procès-verbal de la séance est adopté.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU C.G.C.T

M. LE MAIRE – Rapporteur

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

COMPTABILITE COMMUNALE. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

Le conseil municipal a pris acte des orientations budgétaires dont il a pu débattre au cours de la séance, sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire.

COMPTABILITE COMMUNALE - RAPPORT PARITE : HOMME / FEMME

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

Le conseil municipal a pris acte du rapport de présentation de la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

COMPTABILITE COMMUNALE - PLAN DE RELANCE. SOUTIEN AU SECTEUR CULTUREL

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

La direction des affaires culturelles a été saisie de deux nouvelles demandes, celle de l'école de danse « Temps Danse » située 11, rue Aubenche à Cambrai, et celle de l'association des « amis des arts vivants du Cambrésis » sis 26, rue de Cantimpré à Cambrai.

Après un examen attentif de leur situation, au regard des éléments comptables 2019 et 2020, et plus précisément s'agissant des représentations et manifestations annulées en raison du contexte sanitaire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer :

- 5500 euros à l'école de danse « TEMPS DANSE »,
- 5500 euros à l'association des « AMIS DES ARTS VIVANTS DU CAMBRESIS ».

MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE RECRUTEMENT ET DE COOPTATION POUR L'EMPLOI

Mme DROBINOHA – Rapporteur

Menées avec succès en 2018 et 2019, les opérations "Feu vert pour l'emploi" doivent s'accompagner de solution pérenne, afin de répondre aux difficultés des chefs d'entreprises d'une part, de recruter des collaborateurs correspondant à leurs besoins, et des demandeurs d'emploi d'autre part, de trouver un emploi sur le territoire.

Dans ce cadre une solution digitale et citoyenne, "Local Job", nous a été proposée par la société KEYCOOPT.

Il s'agit de mettre en œuvre une plateforme qui permettra :

- aux entreprises locales de diffuser gratuitement et facilement leurs offres d'emploi,
- aux demandeurs d'emploi de postuler directement sur des offres qui leur correspondent.

Cette mise en relation employeur/demandeur d'emploi sera facilitée par la possibilité de cooptation, de recommandation qu'offre cet outil.

La ville de Cambrai veillera au bon fonctionnement de la dite plateforme, qu'elle animera par ailleurs au travers de fils d'actualités reprenant les actions concrètes en faveur de l'emploi menées sur le territoire.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat avec la société KEYCOOPT ; contrat conclu pour une durée d'un an renouvelable.

AIDE AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT DE PROXIMITE. CREATION CHEQUES INGENIERIE

M. DOBREMETS – Rapporteur

Dans un contexte national difficile pour le commerce et l'artisanat de proximité, accentué par la crise sanitaire, la Ville de Cambrai souhaite apporter son concours au développement des stratégies numériques des commerçants artisans du territoire.

En conséquence, la Municipalité propose d'apporter son soutien financier aux commerçants et artisans dans le montage d'une stratégie numérique commerciale.

A l'unanimité, le conseil municipal décide la création d'une aide, plafonnée à 1000 euros pour chaque commerçant remplissant les conditions définies dans le règlement.

Le versement de cette aide s'effectuera directement au demandeur sur présentation d'une facture acquittée.

Cette volonté municipale se traduit par l'inscription au vote du budget primitif d'une ligne de 20 000 euros et fait l'objet d'une convention avec la région.

MAISON DE SANTE. EXONERATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Mme GAILLARD – Rapporteur

L'accès aux soins de qualité et de proximité, pour tous les cambrésiens et cambrésiennes, est une préoccupation majeure de la Municipalité.

Les maisons de santé, introduites dans le code de la santé publique en 2007, répondent à cet objectif.

Les structures pluri professionnelles constituées entre professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens, contribuent en effet à la stabilisation de la démographie des professionnels de santé dans les territoires, à l'amélioration de la qualité des soins et au renforcement du suivi des patients.

L'article L331-9 du code de l'urbanisme prévoit la possibilité pour les communes d'exonérer de la taxe d'aménagement les maisons de santé définies à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique.

Aussi, afin de favoriser leur implantation sur la ville, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'exonération de la taxe d'aménagement pour l'implantation des maisons de santé sur le territoire de la commune.

FUSION DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE « PIERRE CORNEILLE »

Mme LABADENS – Rapporteur

Les écoles maternelle et élémentaire « Pierre Corneille », comptant respectivement 2 et 4 classes avec un dispositif ULIS, situées rue du train de car et rue Pierre Corneille sont administrativement distinctes, ce qui se traduit notamment par un poste de direction dans chaque entité.

Compte tenu des effectifs - 36 élèves en maternelle et 93 en élémentaire - et afin de renforcer encore le lien pédagogique entre ces deux écoles, il paraît opportun de les fusionner en groupe scolaire.

Réuni le 12 janvier dernier, le conseil d'école commun à ces deux établissements s'est prononcé en faveur de cette fusion (15 voix pour, 3 abstentions).

En conséquence, le conseil municipal décide, à la majorité, d'adresser à la direction académique un avis favorable à cette fusion des écoles maternelle et élémentaire « Pierre Corneille » en groupe scolaire « Pierre Corneille ».

Vote contre : Mme DESSERTY

CREATION D'UNE MAISON SPORT SANTE

M. F. WIART – Rapporteur

Aujourd'hui, la Municipalité, qui fait de la santé un enjeu fort et structurant de son projet pour le territoire, souhaite développer le sport au service de la santé par la création d'une « Maison Sport - Santé ».

Le choix de son implantation s'est donc porté sur un lieu situé en cœur de ville, facilement accessible et bénéficiant de nombreuses places de stationnement : le bâtiment communal situé 1, rue Saint Lazare, qui abrite déjà pour partie la maison des syndicats. D'importants travaux vont y être réalisés afin de créer un espace accueil/information/secrétariat et un espace dédié aux bilans médicaux, avant orientation des patients vers une ou plusieurs activités physiques adaptées.

Si cette volonté de mettre le sport au service de la santé n'est pas nouvelle – comme le démontre l'existence du centre médico-sportif, qui vient d'inaugurer ses nouveaux locaux au sein du Centre Hospitalier de Cambrai - la ville entend, à travers sa Maison Sport Santé, rapprocher les professionnels de santé et du sport, et fédérer ainsi tous les acteurs, afin que la politique mise en place réponde à une vision partagée et adaptée aux besoins du territoire et aux politiques nationales et locales actuelles et à venir. A ce titre, la Maison Sport Santé sera indubitablement liée au projet de création de la maison de l'Autonomie.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projets de labellisation « Maison Sport – Santé »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des différents partenaires au taux le plus élevé.

BOURSE D'AIDE AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

M. F. WIART – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide le versement d'une bourse d'aide aux sportifs de haut niveau comme suit :

- 1 296,00 € pour participation aux frais de déplacements, d'internat et d'équipement à Grégoire DELATTRE, membre de l'A.C.C. TENNIS, âgé de 13 ans qui est inscrit sur la liste des sportifs « ESPOIR », ayant intégré pour la première année le Centre Fédéral d'Entraînement,
- 827,00 euros pour participation aux frais de déplacements, d'internat, et d'équipement à Hugo SAMOR, membre de JAZZ'IN AND CO, âgé de 16 ans, ayant intégré pour la seconde année les « Ballets du Nord », classé en « pratique amateur avancé » avec plusieurs titres nationaux en Jazz,
- 1 599,00 euros pour participation aux frais de déplacements, d'internat, et d'équipement à Mathis MARESCHI, membre de CAMBRAI TRIATHLON, âgé de 16 ans qui est inscrit dans le Parcours de performance Fédéral au sein de la Fédération Française de Triathlon et qui a intégré pour la seconde année le Centre Régional d'Entraînement.

SECURISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES. APPEL A PROJETS FIPD 2021

M. SIEGLER – Rapporteur

Avec la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024, le gouvernement conforte le rôle du maire dans le pilotage de proximité, essentiel à l'efficacité de cette politique publique.

Certaines actions de prévention situationnelle, comme la sécurisation des établissements scolaires, contribuent à diminuer les risques de délinquance et peuvent donc bénéficier d'un soutien financier au titre du F.I.P.D.

L'état des lieux des écoles publiques cambrésienne, réalisé par les services de la ville (police municipale, services techniques, concierges de quartier, direction des temps de l'enfant) en lien étroit avec les directeurs d'établissement, laisse apparaître des vulnérabilités sur les écoles Kennedy, Paul Bert, Ferdinand Buisson, La Fontaine, Gambetta et Raymond Gernez.

Précisément, afin d'améliorer la sécurité de ces bâtiments et par conséquent des enfants les fréquentant, il convient :

- Au vu de la recrudescence des actes d'incivilités et de délinquance aux abords des écoles maternelle et élémentaire Raymond Gernez, d'y implanter un système de vidéo-protection ; étant précisé que cette école accueille les enfants de la résidence d'Esnes, quartier prioritaire de la politique de la ville situé à proximité immédiate.

- de procéder au remplacement de portails et clôtures sur les écoles maternelles Jacques Brel, Raymond Gernez, Ferdinand Buisson, Paul Bert, ainsi que sur le groupe scolaire La Fontaine et l'élémentaire Gambetta.

- d'installer deux vidéophones à l'entrée des écoles maternelle et élémentaire Kennedy, ainsi qu'un grillage et un portail au niveau de la cour de récréation de ces établissements, situés en quartier prioritaire politique de la ville.

En conséquence, le conseil municipal décide, à la majorité, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé dans le cadre du FIPD.

Vote contre : Mme DESSERTY

CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE. VERSEMENTS ACOMPTEES 2021

M. SIMEON – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide, dans le cadre du contrat Enfance et Jeunesse, le versement des acomptes aux structures socio-culturelles pour l'année 2021 pour un montant de 62 280 euros.

QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE. BOURSE D'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

M. SIMEON – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'étendre la bourse d'aide au permis de conduire aux personnes de plus de 25 ans habitant un des quartiers prioritaires de la ville et qui ne sont pas imposables sur le revenu.

Pour cette extension il s'agit de verser, dans un premier temps, une aide d'un montant de 100 € pour le passage du code. Dans un second temps, une fois le code obtenu, de verser une aide de 500 € pour le passage du permis de conduire. En contrepartie, il sera également demandé à ce que le bénéficiaire passe le PSC1.

- d'inscrire au budget une enveloppe de 9 000€ soit 15 bourses de 600€.

NOUVELLES MODALITES. BOURSE INITIATIVE JEUNE

Mme LIENARD – Rapporteur

Par délibération du 25 juin 1998, le Conseil Municipal a décidé de la création d'une « Bourse Initiative Jeunes » destinée à encourager et accompagner financièrement les jeunes cambrésiens porteurs de projets.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre à jour les critères d'attribution de cette dite bourse :

- Pour être éligibles, les projets des jeunes cambrésiennes et cambrésiens doivent concerner l'un de ces quatre domaines :

- 1) L'animation d'un quartier ou de la ville, à travers un projet lié à la citoyenneté, la cohésion sociale, la réussite éducative, la santé, le développement durable ou encore le développement intergénérationnel,
- 2) La mise en place d'une action artistique ou culturelle,
- 3) La mise en place d'une action sportive en lien avec le développement du sport en liberté et du sport au féminin,
- 4) Et enfin, la découverte du monde ; il appartiendra au jeune attributaire de la bourse dans ce cadre, de partager sous forme de photos et/ou vidéos son expérience avec d'autres étudiants.

- Pour candidater, les jeunes doivent avoir entre 17 et 25 ans, et résider à Cambrai depuis plus d'un an.

Le montant de la BIJ, attribuée de façon individuelle, correspondra à 30% du coût du projet, dans la limite de 1000 euros par projet.

PERSONNEL COMMUNAL. INEDITS DE LA JEUNESSE. REALISATION D'UNE ENQUETE. RECOURS A DES INTERVENANTS EXTERIEURS. DETERMINATION DU MODE DE REMUNERATION

M. P.A VILLAIN – Rapporteur

La Ville de Cambrai souhaite renouveler sa politique jeunesse. Pour ce faire, elle a besoin de mieux connaître les jeunes cambrésiens : leur manière de vivre, leurs attentes, leurs préoccupations, leurs loisirs, leurs souhaits etc.

Pour établir ce diagnostic, une enquête, dont les services élaborent actuellement le contenu, sera réalisée dans les mois à venir par des agents de la collectivité mais aussi par une vingtaine de vacataires occasionnels.

A l'unanimité, le conseil municipal décide que ces vacations seront rémunérées sur la base du SMIC horaire en vigueur (à titre indicatif valeur au 1/1/2021 : 10,25 € brut).

La dépense sera inscrite à l'exercice budgétaire 2021.

Dans le cadre de l'appel à projets « quartiers solidaires » faisant suite à la crise sanitaire, la Ville a obtenu une subvention de 10.000€ pour l'accompagnement scolaire.

A ce titre, elle a décidé d'étendre le service d'étude surveillée à toutes les écoles élémentaires publiques de la Ville.

Ce type de vacation est habituellement réalisé par les enseignants.

Après sondage, il s'avère que dans certains établissements scolaires, les professeurs sont indisponibles.

En conséquence, la Ville devra recourir à des vacataires qualifiés pour ce service d'étude.

Les taux maxima de rémunération des travaux supplémentaires effectués, en dehors de leur service normal, par les instituteurs et professeurs des écoles, pour le compte et à la demande de collectivités territoriales et payés par elles, sont déterminés par référence aux dispositions du décret n° 66-787 du 17 octobre 1966. Pour les professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école, le taux de rémunération est fixé à 22,34€ brut de l'heure.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer l'indemnité de vacation au taux précité et d'inscrire la dépense au chapitre charges du personnel du présent exercice budgétaire.

AUCUNE AFFAIRE NE RESTANT A TRAITER LA SÉANCE EST LEVÉE